

<http://ugtg.org/spip.php?article624>



Grutiers - Témoignage : chantage, mensonges & connivences...

- Actualité -



Date de mise en ligne dimanche 26 octobre 2008

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

29 janvier 2007 : Chantier d'un programme immobilier privé au Marissol - GOSIER : Effondrement d'une grue.

BILAN : « **Aucun blessé n'est à déplorer** ». (*France-Antilles - Edition du mardi 21.10.08*)

La vérité est tout autre : JACKY ANTOINE, le grutier, est grièvement blessé. Conscient des risques, il a refusé de lâcher la charge parce qu'il y avait des ouvriers en dessous. Il a fait le choix, nous confie t-il ce dimanche 26 octobre par téléphone, de ne pas lâcher la charge : « pou i pa tchouy moun. Si an té laché chaj la, an pa té ké blésé mé sèten té ké ni mô, sèten, pas té ni moun an ba ay. An kriyé "tansyon !" ; sa ki fè yo té ni tan dégajé. »

DODIN GUADELOUPE	
Coordonnées	
Adresse :	21 JARRY BOMASSE E DESSICOT
CP - Ville :	97122 - BASSIN-LEZ-BAIE
Pays :	France
Renseignements légaux	
Forme juridique :	SAS
Année de création :	1995
Capital social :	150 (Mille(s) d'Euros)
Secteur d'activité principal :	Construction
Produits et/ou services proposés :	construction bâtiment et génie civil
Chiffres clés	
Année de référence :	2008
Effectif :	73
Chiffre d'affaires (CA) :	30872 (Mille(s) d'Euros)
Contact commercial	
Nom :	JEROME
Prénoms :	FEDRE
Fonction :	DIRECTEUR ADJONCTE
Téléphone :	0590248710
Fax :	0590248702
Mail (ou e-mail) :	dodindodina.guadeloupe.com

A l'hôpital... il reçoit un jour la visite de **Pierre JEZEQUEL**, directeur de **DODIN Guadeloupe**. Celui-ci lui offre une mini télé, s'enquiert de son état de santé, le rassure, l'invite à passer le voir dès lors qu'il aurait un problème, et promet de le rappeler pour prendre de ses nouvelles.

En février 2007, il saisit un avocat et dépose plainte au commissariat de police du Gosier. Il est entendu par les policiers à son domicile. Depuis, pas de nouvelle... Il a découvert dans le quotidien de la veille que l'enquête de deux autres accidents survenus après le sien sont sur le point de connaître leur épilogue judiciaire, et s'interroge : « Pouki sé dé afè la sa ja ka pasé alos kè aksidan an mwen fèt pli dè 7 mwa avan sé la ? »

En congé grave maladie ; il subsiste aujourd'hui avec les 700 éwo & pousyè versés par la Sécurité Sociale. ERGOS (la société d'intérim qui l'employait) « rëfizé ban mwen konpléman la : toujou ni on payé ka manké, on papyé pou an bay. »

Apré bon monté & désann : ERGOS lui verse courant 2007 un pécule ; non sans affirmer au passage que, normalement, il n'avait droit à rien. Puis, les versements s'arrêtent... Il se rend alors à l'Inspection du Travail où il est reçu par une inspectrice qui appelle ERGOS & ka tonbé an zo a yo : sur la défense ERGOS affirme que le versement a été suspendu dans l'attente d'une pièce justificative déjà réclamée au salarié. FAUX ! Qu'importe, il se rend à la Sécurité Sociale retirer à nouveau le dit document et l'adresse pour la énième fois à la société ERGOS : il reçoit par virement une somme jusqu'au mois de janvier 2008. Depuis : menm biten la... il ne reçoit plus rien & ERGOS continue de lui réclamer des papiers qu'il fournit.

Fin 2007, les douleurs l'obligent à tenter de se rapprocher d'un spécialiste : les 3 médecins refusent, au motif qu'il

est en AT (accident de travail) de le consulter. Après réflexion, l'idée de partir en France se faire soigner s'impose.

Le 28 janvier 2008, faute de moyens financiers suffisants, après de longues réflexions et hésitations, il sollicite alors le responsable de l'entreprise utilisatrice pour laquelle il travaillait effectivement : la société DODIN. Le responsable de DODIN Guadeloupe, Pierre JEZEQUEL, l'écoute, lui dit qu'il pensait qu'il avait déjà repris le travail, l'assure que c'est possible, promet de faire le nécessaire, note son numéro de téléphone et s'engage à le rappeler au plus tôt.

Quelques jours après, il reçoit un appel de la société d'intérim ERGOS : une femme, Mme ROMNEY, lui assure qu'ERGOS peut faire plus, mais à la condition qu'il rédige un courrier constatant qu'il ne met personne en cause : ni ERGOS, donc, ni la société DODIN.

26 octobre 2008, 21 mois après l'accident, il est en rééducation à l'hôpital de Selbonne (Bouillante) : « an ka soufè, épi do, ren, jounou é lestomak ; dèyè kou an mwen ka fè mwen mal... »

26 octobre 2008, 21 mois après l'accident, Jacky ANTOINE n'a aucune nouvelle de l'enquête, de ses avancées, de ses orientations et apprend par le biais de France-Antilles que deux accidents qui se sont déroulés 8 & 9 mois après le sien vont bientôt connaître leur épilogue judiciaire et être jugées dans les semaines à venir.

Tout en se disant soulagé & sensèyman kontan pour les victimes de ces deux accidents il s'interroge : pourquoi la sienne d'affaire traîne autant : affaire classée sans suite, pressions...

Il se dit convaincu de l'existence de pressions et de manoeuvres, constate que « tout pôt ka fèmé », mais reste déterminé à dire et faire éclater la vérité : ce jour là il n'a commis ni erreur ni faute .

26 octobre 2008, 21 mois après l'accident, sa seule demande est que l'affaire passe le plus rapidement possible parce que « fizikman é moralman an ka pwan fè. » Père d'un enfant de 3 ans et demi, il ne peut plus le porter ni même le soulever : « Kè an mwen ka chiré lè timoun an mwen ka di mwen : " si tu m'apportes je te ferai mal". An pé pa jwé avèy, ni pôté'y, ni menm lésé'y kouché an lè mwen... » .

Le camarade qui a saisi ce témoignage l'a rappelé pour une relecture avant mèt dèwo témwanyaj ay : i ka di nou i byen kontan nou woukriyé'y et nous confie : en mars 2007, peu de temps après sa sortie d'hôpital, il avait reçu à son domicile la visite de François (BONINE). C'est lui qui avait été chargé par sa société de relever la grue accidentée ; et avait tenu à voir et à parler à l'homme qui la conduisait et qui avait miraculeusement échappé à la mort : « Nou rété ka palé é an ka sonjé kè i di mwen plizyè fwa kè an ka la sa fo pa soté a tè... »

Ibuka

Témoignage recueilli le dimanche 26 octobre 2008

| Lire : [Patrons & Fédération du bâtiment : ASSASSINS !!!](#)

Post-Scriptum

Renseignements juridiques sur DODIN GUADELOUPE :

Activité : Construction d'autres bâtiments - 4120B
Siège social : Impasse Emile Dessout - 97122 BAIE MAHAULT
Forme juridique : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 150.000,00 EURO
Immatriculation : 01-05-1991
Nationalité : France
Président : M. GRAND Philippe

Grutiers - Témoignage : chantage, mensonges & connivences...

Directeur : Pierre JEZEQUEL

Effectif : 60 salariés

Etablissements : 1

CA : 2006 : 21 303 708 Euros - 2005 : 24 495 311 Euros - 2004 : 18 473 623 Euros

Résultat net : 2006 : 1 760 194 Euros - 2005 : 2 224 899 Euros - 2004 : 2 257 625 Euros

Commentaire :

Voilà donc le type même d'entreprise pour laquelle nos politiciens se démènent sans compter pour leur assurer exonérations et abaissements de charges ; défiscalisation, LOOM, Loi de Programmation, Loi PERBEN, Loi GIRARDIN... : importation d'un encadrement défiscalisé blanc via des sociétés d'intérim et des cabinets privés de recrutement qui pullulent en Guadeloupe... recours massif à l'intérim (plus de deux fois le coût normal d'un salarié, alors qu'ils assurent quotidiennement que le coût du travail est trop élevé)... mépris pour la vie et de la dignité des travailleurs... absence de toute clause sociale lors de la passation des marchés par les collectivités publiques... absence de toute clause pour la priorité d'embauche de Guadeloupéens à tous les cadres d'emploi...

Question : Moyennant quoi ???

Réponse : Nou tout savé byen kè lajan ka koupé fè...

Moralité : On comprend mieux pourquoi nos politiciens se terrent et se taisent ; et tout particulièrement le plus volubile...

Renseignements sur ERGOS INTERIM :

ERGOS ANTILLES : SIRET : 48818709700016

703, Immeuble Liber Plocoste - 97139 Les Abymes

Forme Juridique : SAS - IMMAT : 19.01.2006

Capital Social : 50 000 Euro

Président : Monsieur IATRIDES Michel - CAC Titulaire : Jean JOUVE

CAC Suppléant : L. POZZO DI BORGO

ERGOS TERTIAIRE ANTILLES : 503, boulevard Mortenol

97139 Abymes - SIRET : 50169917700017

Forme juridique : SAS - Président : Luc POZZO DI BORGO - Capital : 50 000 Euro - IMMAT : 26/12/2007

Commentaire :

La particularité de ces sociétés d'intérim, pourvoyeuses de plus de 70% de la main d'oeuvre dans le secteur du BTP et de la construction : la quasi totalité de leur personnel est blanc.

La caractéristique ces deux secteurs d'activité (Intérim & BTP) en Guadeloupe : alors qu'en France proprement les intérimaires représentent selon les années entre 7,5% & 9% des travailleurs du BTP ou encore 8,5% à 10% des salariés du secteur ; en Guadeloupe, terre coloniale, ils représentent plus de 60% des travailleurs des grandes entreprises du BTP. Mieux : l'intérim est prioritairement réservé aux seuls les Guadeloupéens ; les blancs étant eux recrutés soit directement soit par le biais de cabinets de recrutement.